

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

Convocation¹

Mardi 22 mars 2022 – 14h00
Salle 201
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles

Ordre du jour

❖ **La réunion et les votes se tiennent exclusivement en présentiel.**

- 1. Auditions dans le cadre de la thématique de l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap**
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé de Mme Pascale Van Ransbeek, coordinatrice de l'asbl Aditi WB
 - Exposé de Guy Lebeer, Professeur de l'ULB et membre Comité consultatif de Bioéthique de Belgique
 - Exposé de Mme Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des femmes
 - Echange de vues
- 2. Divers**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJRiYeedlg>.

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghi

Vice-présidences : M. Sadik Köksal et Mme Stéphanie Koplwicz

Membres effectifs :

PS : Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghi

Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh

DéFI : M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison

PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplwicz

Membres suppléants :

PS : M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar, N.

MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).